



Facture de chaudière suite à des problèmes

Par Visiteur

Bonjour,

J'avais un problème de chaudière qui est tombée en panne.

J'ai essayé de contacter plusieurs fois le proprio pour qu'il résolve le problème mais je n'ai pas réussi à l'avoir. Je décide d'appeler un dépanneur pour qu'il établisse un diagnostic et éventuellement qu'il me la répare.

Le 18/08 le dépanneur ouvre la chaudière et indique qu'il faut la changer. Il me dit que le remplacement sera pris en compte par l'assurance pour 'chaudière défectueuse', que je donnerai un chèque de caution qu'il gardera un mois/un mois et demi en attendant que le proprio lui donne son chèque, mon proprio étant remboursé par l'assurance. Je lui dit ok pour cette information et il se met tout de suite à la désinstaller sans me donner plus d'informations. Quand je constate qu'il est effectivement en train de la remplacer et lui demande d'arrêter, il me dit qu'il n'y a plus d'eau courante. J'essaie de contacter une dernière fois le proprio sans succès. Je le laisse donc continuer. Seulement je dois partir et à ce moment là il me donne la facture à signer qu'il rempli devant moi. Le prix monte à 5700?. Je réfléchis donc avant de signer cette facture mais le pb est que je n'ai plus d'eau courante et qu'il m'a bien indiqué qu'il y avait l'assurance. Je signe la facture et donne 2 chèques, un chèque de 700? et l'autre de 5K?. Après que l'installation est été effectuée, j'envoie une lettre au proprio lui expliquant ce qui s'était passé avec une copie de la facture.

Le chèque de 700 euros est encaissé durant le mois d'août comme ce à quoi je m'attendais. Par contre le 3 septembre je constate que le chèque de 5000? est encaissé le 2 septembre. J'essaie de contacter la société de dépannage, son service de comptabilité doit me rappeler mais ce n'est pas fait.

Le lendemain j'arrive enfin à contacter le proprio qui a contacté la société. Il me dit que l'assurance ne rembourse pas ce genre d'intervention et qu'une chaudière coûte 1200?. La société n'a rien voulu entendre et pour eux c'est au locataire de les contacter, de plus ils pratiquent les prix qu'ils veulent tant que le client signe. Je les contacte pour résoudre le problème, je leur dis que ce n'était pas du tout ce qui était convenu et que je voulais parler au gérant, selon la personne le gérant est à Lyon. Je dis que je compte les voir mais ils me disent qu'ils sont au Lilas alors que j'ai bien appelé une société de Saint-ouen. Quels sont les recours possibles pour récupérer mes 5K? et pr qu'ils rendent compte du mal fait ?

Par Visiteur

Bonjour,

J'avais un problème de chaudière qui est tombée en panne.

J'ai essayé de contacter plusieurs fois le proprio pour qu'il résolve le problème mais je n'ai pas réussi à l'avoir. Je décide d'appeler un dépanneur pour qu'il établisse un diagnostic et éventuellement qu'il me la répare.

Le 18/08 le dépanneur ouvre la chaudière et indique qu'il faut la changer. Il me dit que le remplacement sera pris en compte par l'assurance pour 'chaudière défectueuse', que je donnerai un chèque de caution qu'il gardera un mois/un mois et demi en attendant que le proprio lui donne son chèque, mon proprio étant remboursé par l'assurance. Je lui dit ok pour cette information et il se met tout de suite à la désinstaller sans me donner plus d'informations. Quand je constate qu'il est effectivement en train de la remplacer et lui demande d'arrêter, il me dit qu'il n'y a plus d'eau courante. J'essaie de contacter une dernière fois le proprio sans succès. Je le laisse donc continuer. Seulement je dois partir et à ce moment là il me donne la facture à signer qu'il rempli devant moi. Le prix monte à 5700?. Je réfléchis donc avant de signer cette facture mais le pb est que je n'ai plus d'eau courante et qu'il m'a bien indiqué qu'il y avait l'assurance. Je signe la facture et donne 2 chèques, un chèque de 700? et l'autre de 5K?. Après que l'installation est été effectuée, j'envoie une lettre au proprio lui expliquant ce qui s'était passé avec une copie de la facture.

Le chèque de 700 euros est encaissé durant le mois d'août comme ce à quoi je m'attendais. Par contre le 3 septembre je constate que le chèque de 5000? est encaissé le 2 septembre. J'essaie de contacter la société de dépannage, son service de comptabilité doit me rappeler mais ce n'est pas fait.

Le lendemain j'arrive enfin à contacter le proprio qui a contacté la société. Il me dit que l'assurance ne rembourse pas ce genre d'intervention et qu'une chaudière coûte 1200?. La société n'a rien voulu entendre et pour eux c'est au locataire de les contacter, de plus ils pratiquent les prix qu'ils veulent tant que le client signe. Je les contacte pour résoudre le problème, je leur dis que ce n'était pas du tout ce qui était convenu et que je voulais parler au gérant, selon la personne le gérant est à Lyon. Je dis que je compte les voir mais ils me disent qu'ils sont au Lilas alors que j'ai bien appelé une société de Saint-ouen. Quels sont les recours possibles pour récupérer mes 5K? et pr qu'ils rendent compte du mal fait ?

Vous pouvez prendre contact avec votre commissariat de police ou de gendarmerie afin de déposer une plainte pénale pour escroquerie.

En outre, vous pouvez saisir le tribunal d'instance et demander la nullité du contrat pour erreur sur les qualités substantielles et dol.

Mais ce n'est pas forcément évident à gérer tout seul, je ne saurais que vous conseiller de vous faire assister d'un avocat. En effet, en cas d'action en justice, ce sera votre parole contre celle du technicien. S'il votre affaire présente un certain nombre d'éléments probants laissant à penser que vous vous êtes fait rouler dans la farine (Prix excessif, discours sur l'assurance qui est le barratin classique de l'artisan), il existe toujours un aléa judiciaire.

Très cordialement.